

DOSSIER DE PRESSE

Examens 2019

octobre 2019



www.ac-noumea.nc

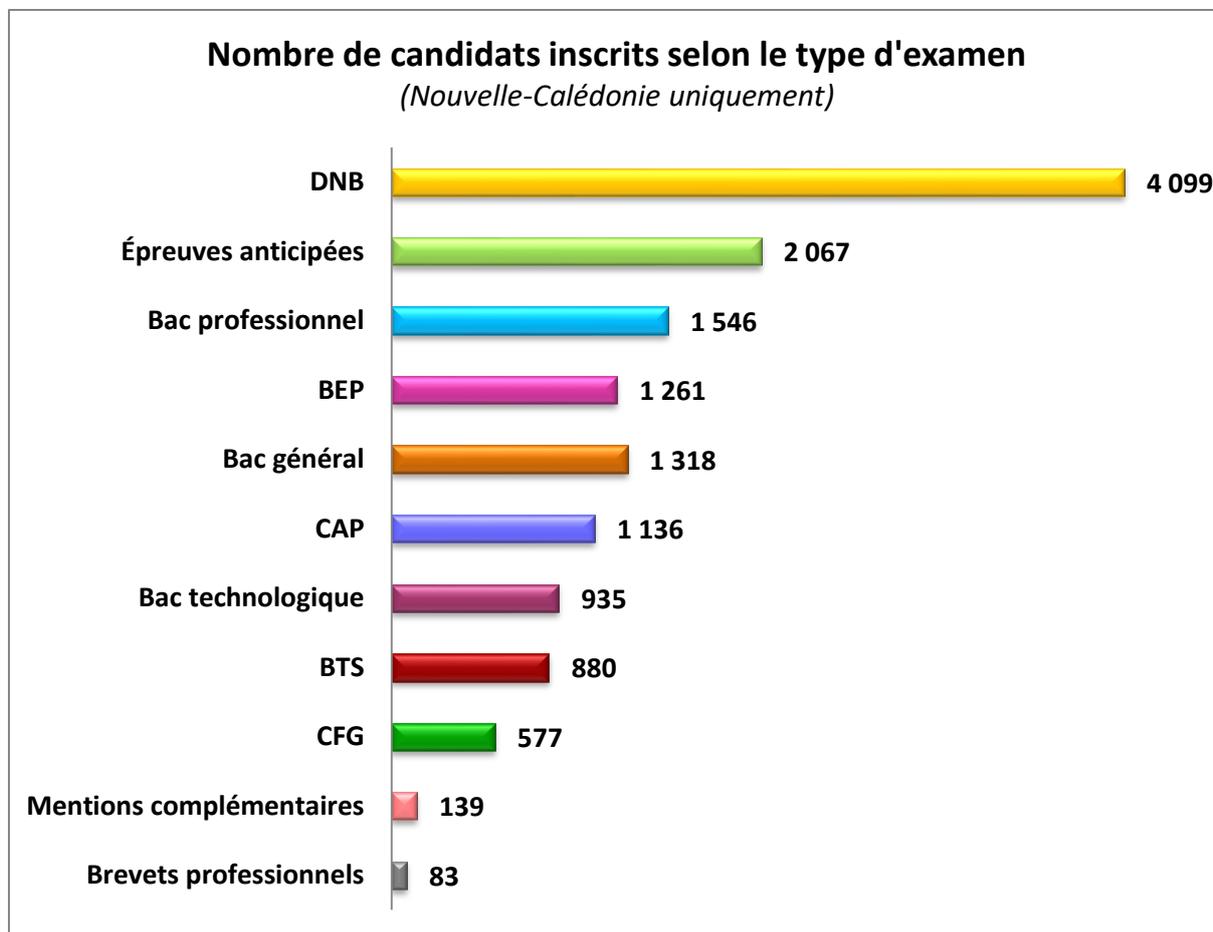
 @acnoumea

 @acnoumea

LES EXAMENS 2019 : chiffres clés

14 041 candidats à un examen lors de cette session 2019

(Nouvelle-Calédonie uniquement, les centres de Wallis et Port-Vila en gestion à Nouméa ne sont pas comptabilisés, hors candidats de la VAE dont les examens ont eu lieu en septembre 2019)



LES EXAMENS 2019 : dates clés (épreuves écrites)

BTS	Du 04 au 07 novembre 2019
Épreuves anticipées	Les 25 et 27 novembre 2019
Bac général et technologique	Du 25 au 29 novembre 2019
BEP	Le 22 novembre 2019 (scolaires), puis calendrier selon spécialités
CAP	Du 18 au 29 novembre 2019, calendrier selon spécialités
Bac professionnel	Du 22 novembre au 29 novembre 2019, calendrier selon spécialités
CFG	Les 28 et 29 novembre 2019
DNB	Les 09 et 10 décembre 2019

Détail des calendriers sur <http://www.ac-noumea.nc>, rubrique Examens / Calendriers

LES EXAMENS 2018 : les résultats

Tous les résultats seront affichés dans les lycées, collèges et centres de formation, et seront accessibles sur le site internet du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements

<http://www.ac-noumea.nc>, rubrique Examens / Résultats

Les candidats peuvent accéder immédiatement à leurs notes, et de façon confidentielle et personnelle, à partir de leur numéro de matricule qui figure sur leurs convocations

Les relevés de notes originaux sont à retirer auprès de l'établissement de scolarité

Dates prévisionnelles de publication

Baccalauréat général et technologique	groupe 1	jeudi 12 décembre à 14h00
	groupe 2	mardi 17 décembre
Baccalauréat professionnel	groupe 1	jeudi 12 décembre à 14h00
	groupe 2	mardi 17 décembre
DNB	mercredi 18 décembre	
CFG	vendredi 6 décembre	
BEP, CAP, Mentions complémentaire niv.3	à partir du vendredi 6 décembre	
BP et mentions complémentaires niv.4	à partir du mercredi 11 décembre	
BTS	du vendredi 6 au vendredi 13 décembre (selon spécialités)	



Le BACCALAUREAT

Corrections et délibérations en Nouvelle-Calédonie

Pour la troisième session, les épreuves écrites des baccalauréats général et technologique, subies par les candidats de Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna et du lycée français de Port-Vila, seront corrigées en Nouvelle-Calédonie; ces examens seront également délibérés à Nouméa.

Action inscrite dans le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie - Résolution votée par les élus du Congrès le 29 décembre 2016

Les enjeux:

Améliorer la réussite de tous les élèves par la reconquête du temps scolaire pour tous les élèves sur le parcours collège et lycée - augmenter le temps de présence en classe

Légitimité de l'action pédagogique des enseignants ainsi confrontés à une pratique globale d'évaluation certificatrice

Lien avec l'orientation et harmonisation des calendriers des conseils de classes

Des garanties apportées par l'Etat (ministère de l'éducation nationale)

L'objectivité de la correction

Les sujets restent élaborés en métropole ainsi que la grille d'évaluation. Le déroulement des corrections se fera en « loge », c'est-à-dire tous les correcteurs seront convoqués au même endroit et au même moment et recevront des consignes identiques de correction.

L'anonymat des copies

Aucun enseignant ne pourra corriger une copie d'un de ses élèves, compte tenu d'une part des modalités de brassage des copies qui seront effectuées et d'autre part de la correction « dématérialisée » pour les disciplines à faible flux d'effectifs d'élèves et d'enseignants.

Le bilan de la supervision du déroulement des épreuves

Une mission d'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) a attesté pendant deux ans du bon déroulement des épreuves sur les plans réglementaire et opérationnel.

La délivrance du diplôme par une autorité académique métropolitaine ; elle se fera par le recteur de l'académie de Nancy-Metz afin de garantir la valeur nationale du diplôme et de faciliter l'inscription de jeunes bacheliers calédoniens dans les universités métropolitaines.

Le rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale – sessions 2017 et 2018

Alain HENRIET, Inspecteur général de l'Éducation Nationale, Groupe « Économie et gestion » est venu en mission pendant les opérations du baccalauréat en 2017 et 2018. Il a émis deux rapports rendus publics par le vice-recteur sur le site internet académique.

<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?article4136>

Extraits 2017 :

3.1 – Une mission dense dont les retours sont très positifs

La correction de la plus grande partie des épreuves écrites de premier groupe des baccalauréats général et technologique effectuée localement pour cette session 2017 et les délibérations se sont déroulées sans incident notable et dans le parfait respect des procédures prévues.

(...)

Deux facteurs majeurs permettent d'expliquer le bon déroulement de la correction locale alors que cette décision (comme lors des précédentes tentatives) avait suscité au moment où elle a été annoncée un certain nombre d'interrogations, voire de réticences sur sa pertinence.

*Le premier est **une organisation largement anticipée et préparée de façon rigoureuse** par le vice-rectorat et l'académie partenaire Nancy-Metz.*

*Le deuxième facteur est **l'implication sans faille de tous les acteurs de la chaîne** : le vice-recteur, les personnels administratifs du vice-rectorat (DEXCO et direction des systèmes d'information) et du rectorat de Nancy-Metz, les prestataires de services pour l'acheminement des copies, les corps d'inspection, les chefs d'établissement et le personnel chargé du secrétariat du baccalauréat, les professeurs convoqués pour les corrections et les délibérations (avec un taux d'absentéisme quasi nul), les enseignants-chercheurs qui ont présidé chacune des commissions et sous-commissions.*

(...)

*Au-delà de la satisfaction globale sur le bon déroulement de la correction locale, il faut mettre en exergue **trois effets bénéfiques notables de cette décision** :*

*- la **reconquête du dernier trimestre** : la correction locale a permis un allongement sensible de l'année scolaire (deux semaines supplémentaires de cours) ce qui n'est pas neutre dans la qualité des acquis des élèves (comme l'ont souligné les professeurs rencontrés) ;*

*- la **reconnaissance pleine et entière de la mission des enseignants de Nouvelle-Calédonie** (la participation à la correction des examens que l'on prépare fait partie intégrante de la mission des enseignants) ; soulignons au passage que ce transfert décharge légitimement les enseignants impliqués dans la correction de copies « supplémentaires » dans l'académie de métropole ;*

*- le regroupement dans un même lieu pendant plusieurs jours d'enseignants de statuts différents et venant des différentes provinces (y compris de Wallis et Futuna et du Vanuatu) a donné l'occasion d'**échanges professionnels très fructueux**, non seulement sur les méthodes d'évaluation et de certification mais aussi sur les approches didactiques et pédagogiques de leurs disciplines respectives.*

Extraits 2018 :

3.1. La confirmation d'une assurance qualité dans les procédures de correction sur place des épreuves écrites des baccalauréats général et technologique

Toutes les épreuves se sont déroulées en temps et en heure sans incident à signaler. Un seul cas de fraude a été détecté et a fait l'objet d'un procès-verbal instruit dans les plus brefs délais.

Les procédures prévues pour la collecte des copies, le transfert numérisé de celles corrigées en métropole, la correction locale et les délibérations ont été scrupuleusement respectés.

Les recommandations faites à l'issue de la mission 2017 ont été prises en compte, en particulier :

– une meilleure identification des lots de copies en langues vivantes et en sciences économiques sociales (distinction des copies relevant du régime commun de celles relevant de l'approfondissement ou de la spécialisation), ce qui a facilité le repérage du barème idoine et écarté le risque de mauvaise imputation de la note ;

– un léger décalage dans la date de démarrage des corrections pour permettre aux établissements, à la fois centre d'épreuves et centre de corrections, de mieux gérer les flux de copies. Les membres de la commission « philosophie » ont eu un mouvement d'humeur par rapport à ce décalage d'une journée « amputant leur temps de correction » ; cette inquiétude n'était pas justifiée puisque toutes les corrections en philosophie ont été terminées avec un jour d'avance par rapport à la date programmée ;

– la mise en place d'une signalétique plus précise à l'intention des correcteurs sur les sites de correction ;

– la mise en place d'une réunion, préalable aux délibérations, des présidents de jurys (universitaires) et des vice-présidents pour présenter les enjeux et les règles à respecter lors de la délibération et leur permettre d'unifier leur point de vue sur les possibilités de rattrapage des candidats à la limite des seuils (admission deuxième tour, admis premier tour, mention) afin que les candidats soient traités de la même façon dans les différentes sous-commissions d'une même série ;

– la réduction de la taille des commissions de délibération pour gagner à la fois en efficacité et en efficacité. De fait, les délibérations ont été plus fluides que lors de la session 2017, facilitées en outre par la généralisation de l'utilisation de Delibnet et du livret scolaire numérique : la vidéo-projection de ces documents facilite l'appropriation collective des éléments de décision.
(...)

Conclusion

Au-delà de la satisfaction globale sur le bon déroulement de la correction locale, il faut rappeler **trois effets bénéfiques notables de cette décision** :

– la **reconquête du dernier trimestre** : la correction locale a permis un allongement sensible de l'année scolaire, ce qui n'est pas neutre dans la qualité des acquis des élèves ;

– la **reconnaissance pleine et entière de la mission des enseignants de Nouvelle-Calédonie** (la participation à la correction des examens que l'on prépare fait partie intégrante de la mission des enseignants) ; soulignons au passage que ce transfert décharge légitimement les enseignants impliqués dans la correction de copies « supplémentaires » dans l'académie de métropole ; mais aussi, la reconnaissance de la qualité organisationnelle et managériale que peuvent assurer les services administratifs du vice-rectorat ;

– le regroupement dans un même lieu pendant plusieurs jours d'enseignants de statuts différents et venant des différentes provinces (y compris de Wallis et Futuna et du Vanuatu) a donné l'occasion d'**échanges professionnels très fructueux**, non seulement sur les méthodes d'évaluation et de certification mais aussi sur les approches didactiques et pédagogiques de leurs disciplines respectives, dans la perspective de changements profonds dans un proche avenir.

Les sujets : un processus d'une année en métropole



Prep'Exam, pour mieux réviser

<http://eduscol.education.fr/prep-exam>



Prep'Exam

La base de données des examens propose l'accès en ligne à des sujets des baccalauréats général, technologique et professionnel. Ces annales doivent permettre une meilleure préparation des candidats aux examens. Elles ont également vocation à accompagner les professeurs tout au long de l'année. Pour la session 2015 du baccalauréat, Prep'exam ne propose que les sujets du baccalauréat général et les voies professionnelles les plus importantes. Les baccalauréats technologiques seront intégrés à partir de la session 2016.

Année:

Nature de l'épreuve:

Type d'examen:

Géné ou spécialité:

Spécialité ou discipline:

Épreuve:

Baccalauréat général
Baccalauréat technologique
Baccalauréat professionnel

ÉC: bases, des usages répertoriés pour les enseignants
Ressources disciplinaires

Livret scolaire de lycée



Livret scolaire du lycée pour les séries générales et technologiques

Depuis 1890, le livret scolaire du lycée est utilisé pour les délibérations des jurys de baccalauréat. Il est composé d'éléments reflétant la scolarité de l'élève lors du cycle terminal. Il est régulièrement mis à jour et adapté aux évolutions de l'enseignement en lycée et de l'examen du baccalauréat.

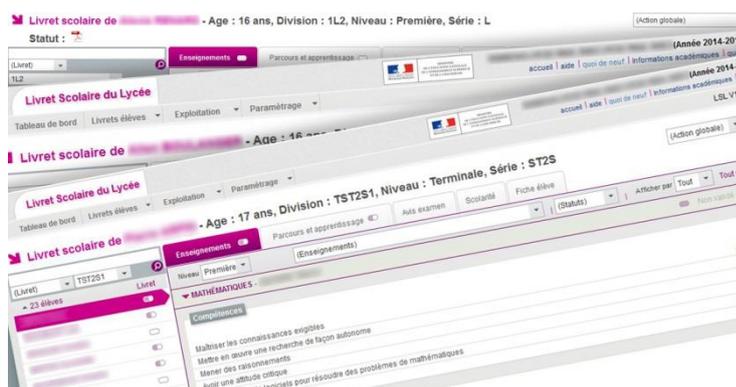
Rôle du livret scolaire au baccalauréat

Le livret scolaire constitue un **outil d'aide à la décision pour le jury du baccalauréat**. Il est rempli par l'équipe pédagogique. Sa consultation a lieu lors des délibérations qui suivent le premier et le second groupe d'épreuves, en particulier lorsque le candidat est proche des seuils ou est ajourné. Le livret scolaire doit consigner les progrès et les acquis de l'élève dans les

enseignements du cycle terminal du lycée. À ce titre, et sans naturellement éluder ses faiblesses, il doit rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et capacités propres de l'élève.

L'évaluation porte à la fois sur l'atteinte d'un niveau de connaissances et sur le degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux. C'est pourquoi, le livret scolaire conjugue une évaluation chiffrée et une approche qualitative des résultats de l'élève.

Afin de répondre à la nécessité de moderniser l'action publique et de faire entrer l'Ecole dans l'ère numérique, le livret scolaire papier, utilisé depuis 1890, est progressivement dématérialisé sous la forme du **Livret Scolaire numérique du Lycée (LSL)**.



Outil d'aide à la décision des jurys du baccalauréat, le livret scolaire numérique du lycée facilite l'accès des élèves et de leurs familles aux informations qui les concernent. Il a également pour objectifs d'aider les enseignants dans les tâches d'évaluation et d'améliorer la fiabilité de l'ensemble de la procédure. Enfin, il permet une réduction importante des coûts liés à l'achat, à la manutention et au stockage des livrets.

Des données plus accessibles, des délibérations anonymes

L'élève et ses responsables légaux pourront désormais consulter le livret scolaire dès la première année du cycle terminal. L'élève pourra dialoguer avec l'établissement en vue d'une éventuelle rectification de ses informations personnelles et de ses évaluations.

Le jury du baccalauréat consultera des livrets anonymes, ce qui permettra de réduire les risques de discrimination, notamment liés à l'établissement de scolarisation ou au lieu de résidence. En outre, il disposera du confort d'un outil numérique de visualisation des évaluations de l'élève.

Un gain d'efficacité

Les données relatives à l'identité, au parcours scolaire et aux enseignements suivis par chaque élève seront automatiquement récupérées depuis les applications existantes, de même que les moyennes contenues dans les logiciels de gestion des notes. Les personnels, enseignants et non-enseignants, seront ainsi déchargés du travail de recopie manuelle.

En outre, les enseignants auront la possibilité d'accéder aux livrets et de les renseigner à distance, s'ils le souhaitent.

Enfin, l'achat des livrets papier, leur transport, leur manutention en vue du jury du baccalauréat puis leur stockage et leur distribution un par un aux candidats seront évités.

Un déploiement généralisé

Le livret scolaire dématérialisé a été expérimenté avec succès depuis 2013 dans quatre académies (Toulouse, Rennes, Reims et Besançon) pour la série ST2S. Les principales fonctionnalités de l'application et la fiabilité de l'importation des données d'abord, puis les fonctionnalités liées aux délibérations des jurys et la procédure d'anonymisation des livrets ont ainsi été vérifiées avec succès.

Cette expérimentation réussie et les avis positifs des instances concernées permettent d'étendre progressivement le dispositif, en vue de sa généralisation pour les séries générales et technologiques à l'horizon 2018, pour les spécialités professionnelles par la suite.

Pour la session 2019, LSL concernera, en Nouvelle-Calédonie, toutes les spécialités du baccalauréat général et technologique.

<https://eduscol.education.fr/cid94288/dematerialisation-du-livret-scolaire.html>



Conseils aux candidats

<http://quandjepasselebac.education.fr/>



QUAND JE PASSE LE BAC **DE LA 3^e AUX ÉTUDES SUP**

TOUT SUR LE NOUVEAU BAC ALLER EN LYCÉE PRO PARCOURSUP VIDÉOS RÉVISIONS

RÉVISIONS

RETROUVEZ TOUS NOS CONSEILS RÉVISIONS, LES ANNALES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES ET DES VIDÉOS POUR VOUS AIDER À PRÉPARER LE BAC (ET LE BREVET) EN 2020 !



BREVET 2019 : TOUS LES SUJETS TOMBÉS AU BREVET

Le brevet a commencé pour les Antilles et la Guyane (pour les autres, c'est reporté aux lundi 1er et mardi 2 juillet 2019 pour des raisons de sécurité liées à ...



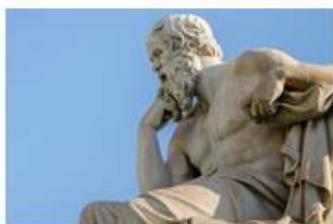
BAC 2019 : TOUS LES SUJETS TOMBÉS AU BAC

L'heure du bac a sonné. Retrouvez ici tous les sujets, au fur et à mesure des épreuves. <https://youtu.be/NhCxFF1BITU> Baccalauréat général (séries ES, S...



ÉPREUVES DE RATTRAPAGE : LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

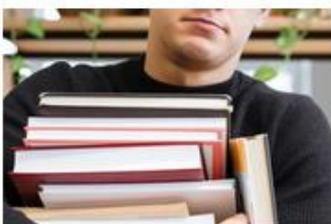
Quand est-ce que je sais si je dois passer au rattrapage ou non ? Le jour de parution des résultats du bac (voir les horaires de chaque académie), vous découvrez...



ANNALES DU BAC : LES SUJETS DE PONDICHÉRY 2018

Entraînez-vous avec les sujets du bac (et du brevet aussi) de Pondichéry 2018, et les sujets 2019 d'Amérique du nord ! Bonnes révisions

Philosophi...



ANNALES DU BAC : LES SUJETS DU BAC 2016, 2017 ET 2018

Retrouvez toutes les annales et sujets des épreuves anticipées et terminales du bac 2016, 2017 et 2018 de la France métropolitaine. Les annales vous aident à v...



5 CONSEILS POUR RÉUSSIR SON ÉPREUVE ORALE

1. Entraînez-vous

Que ce soit en cours avec un professeur ou chez vous devant un miroir, n'hésitez pas à vous mettre dans les conditions de l'exam...



12 QUESTIONS QUE VOUS N'OSEZ PAS POSER SUR LE BAC

Que se passe-t-il si je tombe malade le jour du bac ou si j'arrive en retard à une épreuve ? Retrouvez ici toutes les questions que vous n'osez pas poser sur L...



#BAC2019 : LES ANCIENS VOUS CONSEillent POUR VOS RÉVISIONS !

5 anciens bacheliers ont bien voulu se souvenir de cette période intense de révisions... Et de stress aussi (soyons honnêtes)



LE BAC EN GIFS : « LES RÉSULTATS »

1. Quand vous attendez patiemment vos notes du bac 2. Quand les résultats sont enfin disponibles dans votre lycée 3. Quand vous découvrez les résultats ...

Des épreuves aménagées pour les candidats en situation de handicap

Pour la session 2019, quelques dizaines de candidats sont concernés par des aménagements des conditions d'examen en Nouvelle-Calédonie:

Ces aménagements peuvent être de plusieurs ordres, parmi lesquels par exemple :

- un temps d'épreuve majoré ;
- pour les épreuves de langue vivante, à l'oral, une possibilité de dispense ;
- une assistance humaine ou l'utilisation d'outils informatiques adaptés ;
- pour les candidats malvoyants, un agrandissement des sujets ;
- etc...

De plus, les candidats concernés peuvent demander la conservation pendant 5 ans des notes de leur choix obtenues à l'examen.

- **Présentation du dispositif de conservation des notes et d'étalement des épreuves**

Dans le cadre des dispositions communes à tous les examens de l'enseignement scolaire, pour l'examen du baccalauréat général et technologique, les candidats scolarisés et non scolarisés en situation de handicap peuvent demander :

- ✓ la conservation des notes de leur choix obtenues à l'examen (même les notes inférieures à la moyenne), tout en pouvant bénéficier, le cas échéant, d'une mention. Sont donc concernées les épreuves écrites, orales ou pratiques, obligatoires et facultatives du premier groupe d'épreuves dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle les candidats se sont présentés,
- ✓ un étalement des épreuves sur plusieurs sessions. Cette possibilité concerne également les épreuves du second groupe (qui peuvent être présentées par anticipation).

Pour bénéficier de ces mesures, les candidats doivent adresser une demande au vice-recteur au moment de leur inscription, selon une procédure indiquée par le chef d'établissement ; les demandes sont analysées par une commission présidée par l'inspecteur adjoint au vice-recteur en charge de la scolarisation des élèves en situation du handicap, en présence du médecin scolaire, conseiller du vice-recteur.



La prévention des fraudes

Tous les candidats sont informés des consignes à respecter et des sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude. Cette information est délivrée dans tous les centres d'examen.

Tout acte peut être considéré comme une tentative de fraude, dès qu'un candidat essaye de tromper un correcteur ou un interrogateur sur ce qu'il connaît ou ce qu'il sait faire.

Par exemple, les cas suivants constituent des fraudes :

- la **communication entre les candidats** pendant les épreuves ;
- l'**utilisation d'informations** ou de **documents non autorisés** lors des épreuves ;
- l'utilisation de documents personnels, notamment les **anti-sèches, ou de moyens de communication** (téléphones portables, assistants personnels de type Palm Pilot, montre connectée, etc.) ;
- la présence d'un **téléphone portable** sur la table d'examen ou sur soi ;
- la **substitution d'identité** lors du déroulement des épreuves ;
- l'action de **faire et/ou d'utiliser un faux document** pour une épreuve de l'examen (certificat médical, rapport du maître de stage, etc.) ;
- le **vol ou la diffusion** de **documents confidentiels** comme les sujets d'examens par exemple ;
- la **tentative de corruption** d'un agent de la fonction publique (pour avoir une bonne note ou obtenir un sujet d'examen) ;
- le **plagiat** c'est-à-dire utiliser un texte ou un document (dessin, graphique, etc.) en faisant croire qu'on en est l'auteur c'est-à-dire sans indiquer qui en est réellement l'auteur ;
- le **copiage** lors d'une épreuve écrite ou lors de la rédaction d'un dossier.

La **possession et l'utilisation d'un téléphone portable ou de tout autre matériel électronique** de communication, de stockage ou de consultation de données sont interdites. Il est en particulier vivement recommandé aux candidats de se **munir d'une montre le jour des épreuves** car le téléphone portable ne peut pas être utilisé pour consulter l'heure.

Les **montres connectées sont également interdites** pendant les épreuves et doivent être rangées dans le sac et éteintes, comme le téléphone portable. Si le candidat n'a pas de sac, il doit remettre son smartphone ou tout autre matériel connecté au surveillant ou à l'interrogateur dès qu'il rentre dans la salle ; il le(s) récupérera à la fin de l'épreuve.

Les **sanctions applicables** varient selon les examens. Les sanctions disciplinaires sont prononcées après audition par une commission de discipline ; elles peuvent aller jusqu'à l'interdiction de passer l'examen présenté (baccalauréat, CAP, BEP, BTS, etc.) pendant plusieurs années

**Réussir
sans
tricher, c'est
réussir
vraiment !**

Baccalauréats général, technologique et professionnel

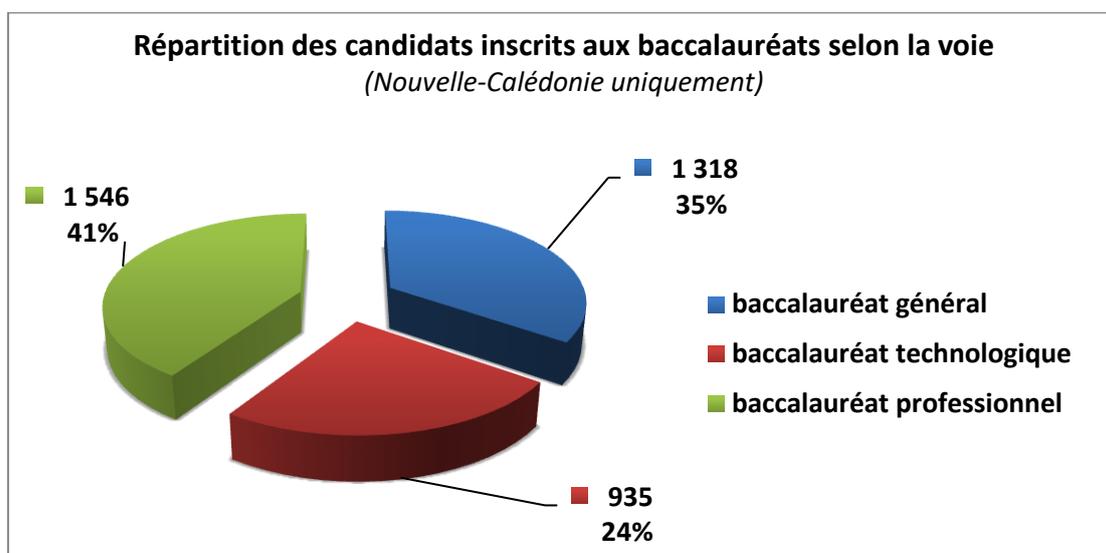
Chiffres clés

Pour la session 2019, **3 799** candidats* sont inscrits aux épreuves des baccalauréats général, technologique et professionnel

On constate une augmentation de **+4 %** des candidatures par rapport à la session 2018

Les plus jeunes des candidats ont **16 ans** dont une grande partie est inscrit au baccalauréat général en série scientifique.

Le candidat le plus âgé a **seulement 40 ans** et participera aux épreuves du baccalauréat professionnel Maintenance des véhicules option Voiture particulière.



Part des filles

	F	part des filles	M	Total général
baccalauréat général	841	64%	477	1318
baccalauréat technologique	522	56%	413	935
baccalauréat professionnel	794	51%	752	1546
Total général	2157	57%	1642	3799

Les épreuves du baccalauréat général et technologique sont organisées par la **Division des Examens et Concours du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie**, qui gère également les épreuves pour le lycée de Mata-Utu (Wallis) et le lycée Jean-Marie Gustave Le Clézio à Port-Vila (Vanuatu) ; les épreuves sont accueillies dans tous les lycées publics et privés de la Nouvelle-Calédonie.

**Données calculées pour les baccalauréats général, technologique et professionnel hors épreuves anticipées, hors candidats des lycées de Port-Vila et de Wallis et Futuna, gérés par la Nouvelle-Calédonie*

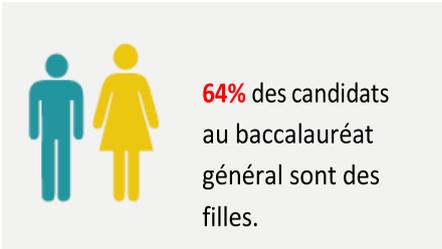
Baccalauréat général

1 318 candidats NC dont 14 candidats "individuels"

Les effectifs sont en hausse par rapport à la session 2018 + 3,3 %

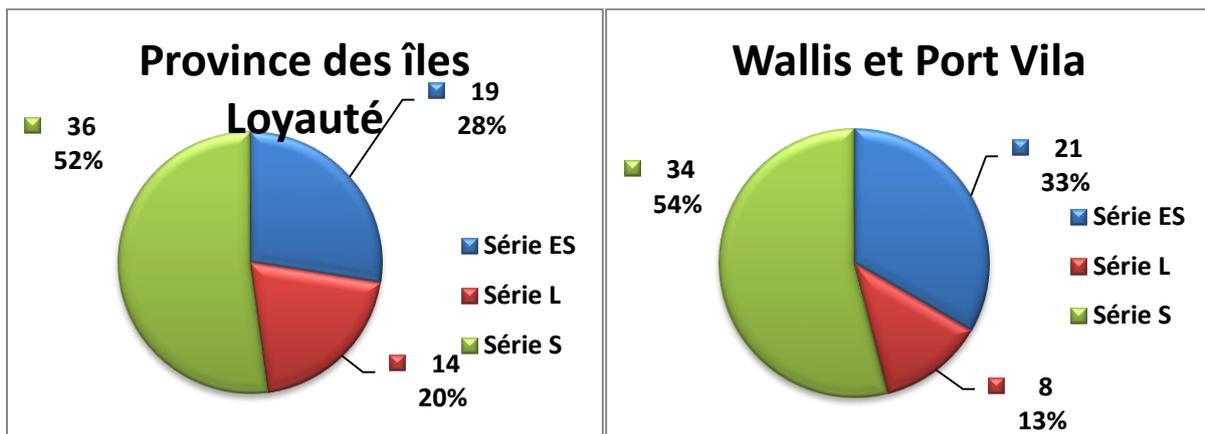
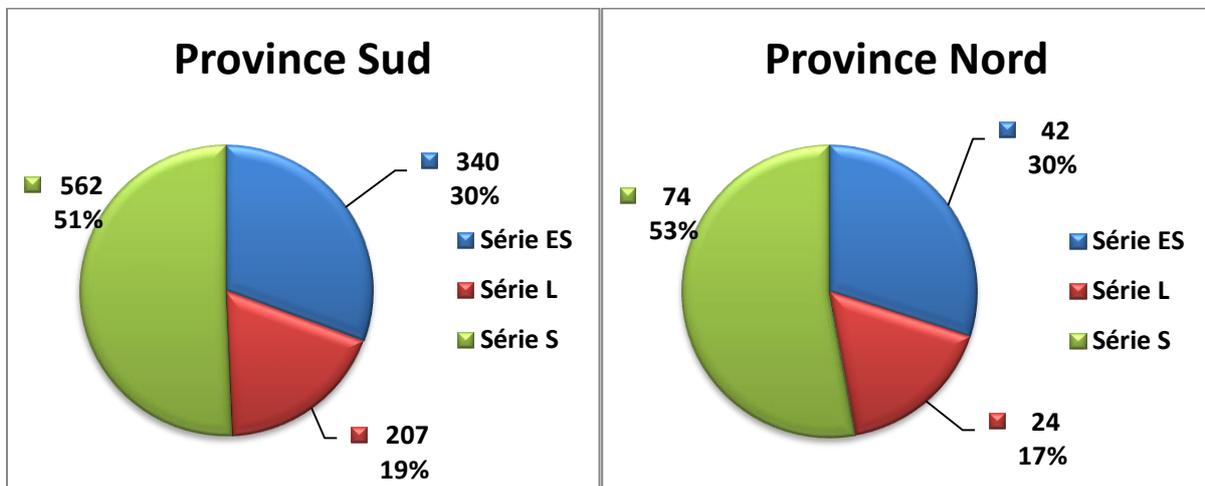
51 % des candidats sont inscrits en série scientifique, 30 % en série ES et 19% en série littéraire

108 candidats sont inscrits aux épreuves obligatoires ou facultatives en langues kanak



Le plus jeunes des candidats : 16 ans

Le plus âgé des candidats : 22 ans



Taux de réussite Nouvelle-Calédonie
2017: 87,0 % 2018 : 83,4%

Métropole +DOM: 2018 91,0%

Baccalauréat technologique

935 candidats NC dont 20 candidats "individuels ou CNED"

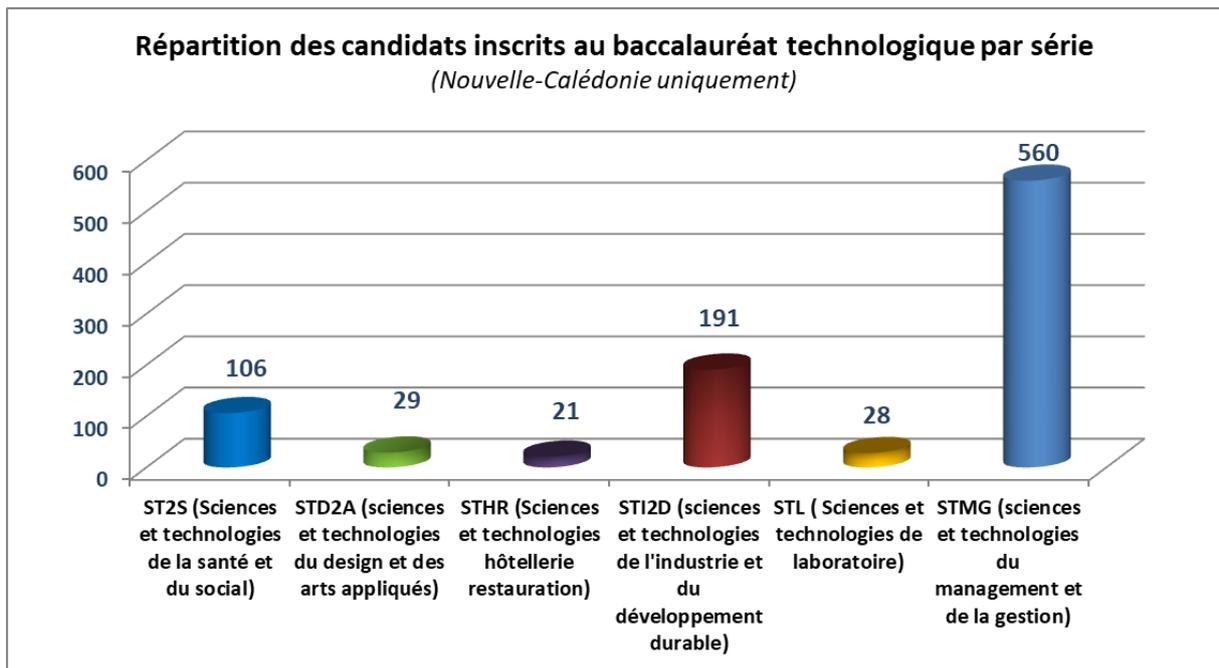
Les effectifs sont en hausse par rapport à la session 2018 + 3,4%

80 candidats sont inscrits aux épreuves obligatoires en langues kanak

56% des candidats sont des filles, largement majoritaires en séries ST2S, STHR et en STMG ; elles ne sont que 9% en STI2D, STL et STD2A

Le plus jeune des candidats : 16 ans

Le plus âgé des candidats : 23 ans



8 SERIES DE BAC TECHNOLOGIQUES

Un baccalauréat technologique prépare plutôt à une poursuite d'études courtes en BTS, DUT, ou en écoles spécialisées

STI2D	INDUSTRIE	
STMG	MANAGEMENT GESTION	
ST2S	SANTE-SOCIAL	
STL	LABORATOIRE	
STAV	AGRONOMIE	
STD2A	ARTS APPLIQUES	
HÔTELLERIE	HÔTELLERIE RESTAURATION	

Le bac techniques de la musique et de la danse se prépare en métropole

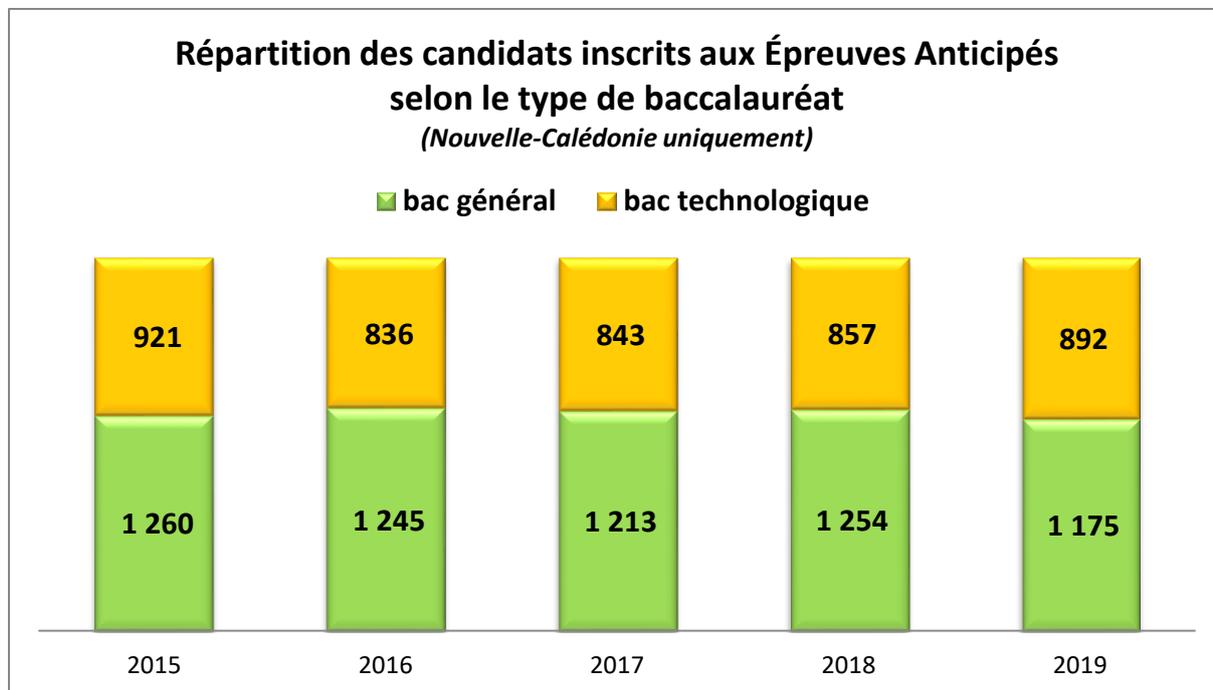
Taux de réussite Nouvelle-Calédonie
2017: **85,2 %** 2018: **80,3 %**

Métropole +DOM: 2018 **88,8 %**

Épreuves anticipées

2067 candidats sont inscrits aux épreuves anticipées* du baccalauréat général et technologique (hors candidats du lycée de Wallis et du lycée français de Port-Vila).

On observe une légère baisse des effectifs par rapport aux sessions précédentes.



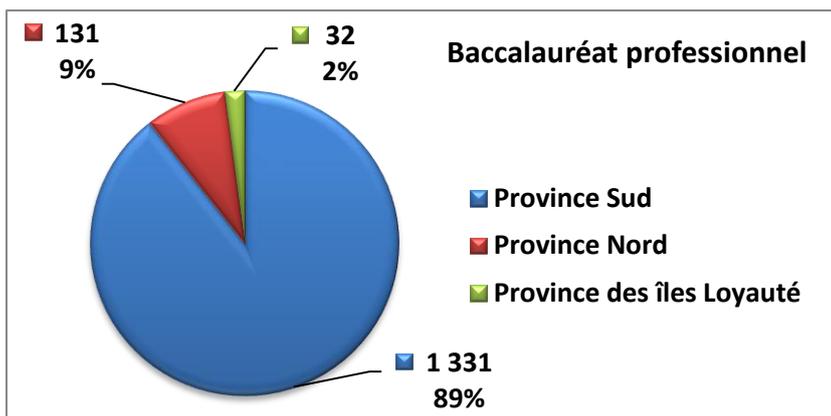
Examens professionnels

Baccalauréat professionnel

1 546 candidats sont inscrits aux épreuves du baccalauréat professionnel.

51 % des candidats sont des filles.

Le candidat le plus jeune a **16 ans** et le plus âgé a **40 ans** (Maintenance des véhicules).

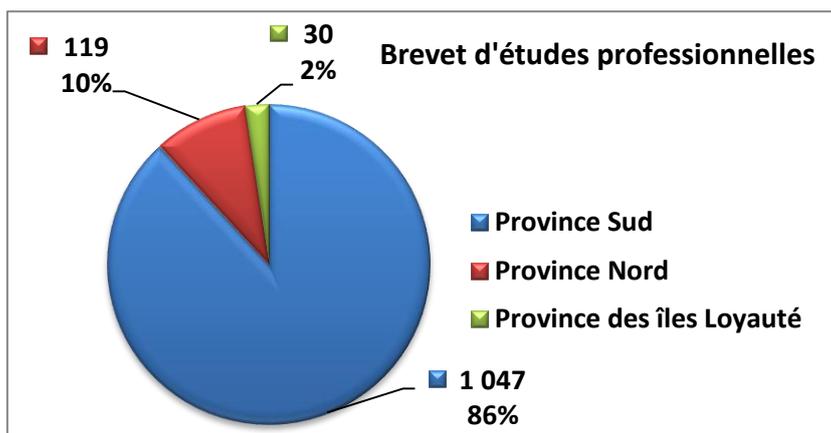


Brevet d'études professionnelles

1 261 candidats sont inscrits aux épreuves du brevet d'études professionnelles.

54 % des candidats sont des filles.

Le candidat le plus jeune a **16 ans** et le plus âgé a **29 ans** (Métiers Relation Clients Usagers).

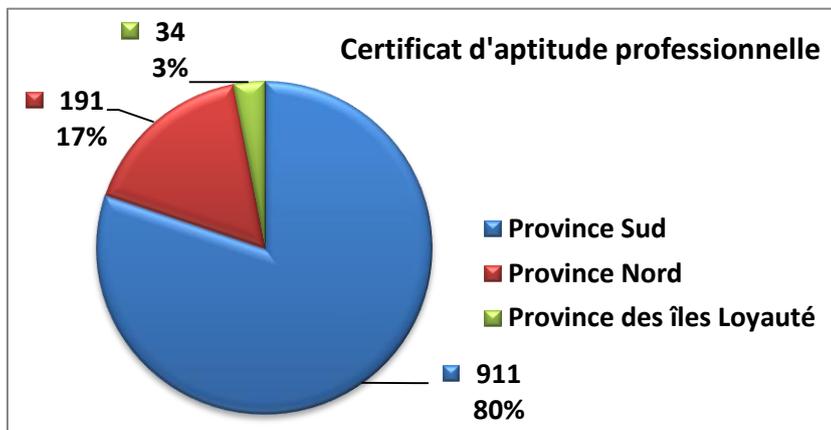


CAP

1 136 candidats sont inscrits aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle.

63 % des candidats sont des garçons.

Le candidat le plus jeune a **16 ans** et le plus âgé a **63 ans** (Pâtissier).



139 candidats sont inscrits en **mention complémentaire**, diplôme national préparé en un an et qui vise à donner une qualification spécialisée à des candidats déjà titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel.

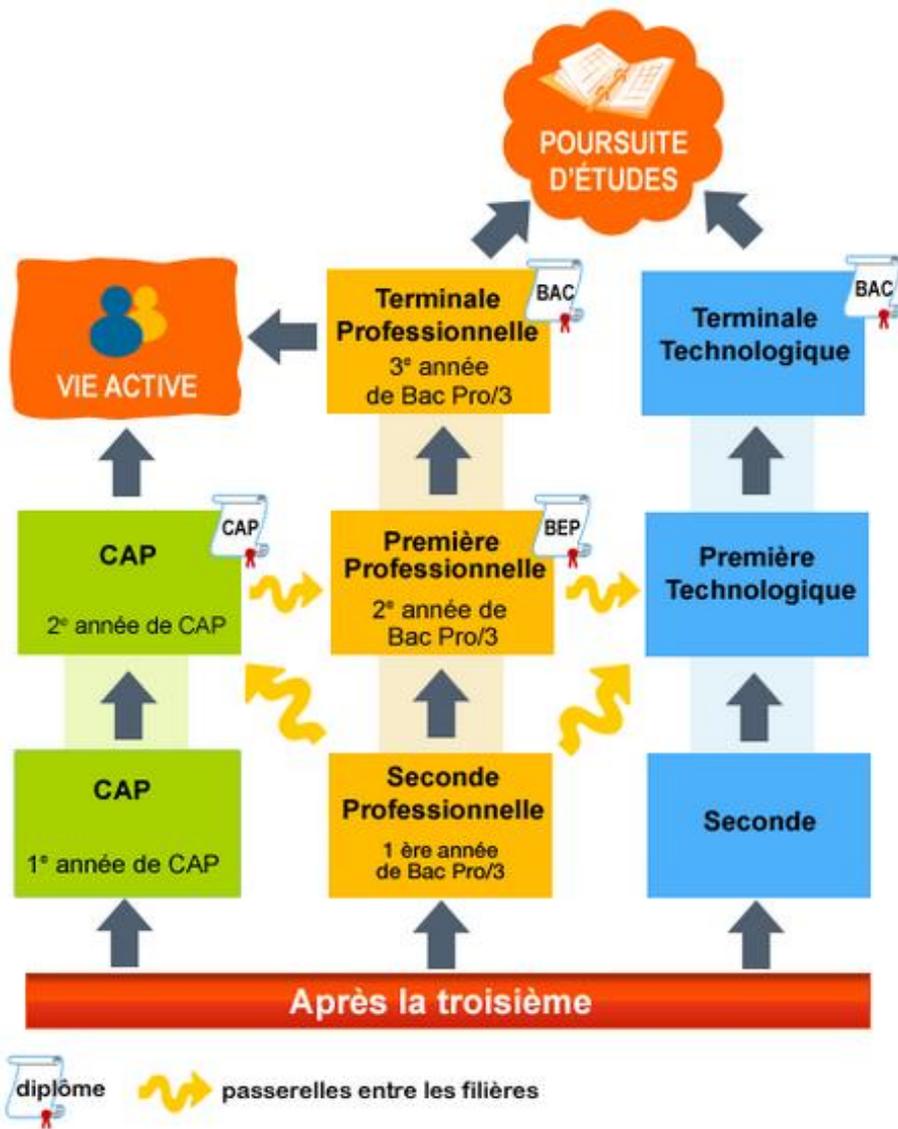
81 candidats sont inscrits en **brevet professionnel**, diplôme national qui atteste d'une haute qualification dans une activité professionnelle (coiffure, banque, pharmacie...).

Taux de réussite Nouvelle-Calédonie

2017: BAC PRO **73,6 %**

2018: BAC PRO **74,5 %**

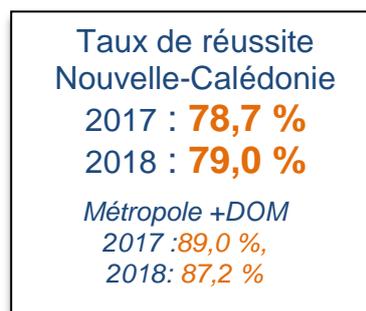
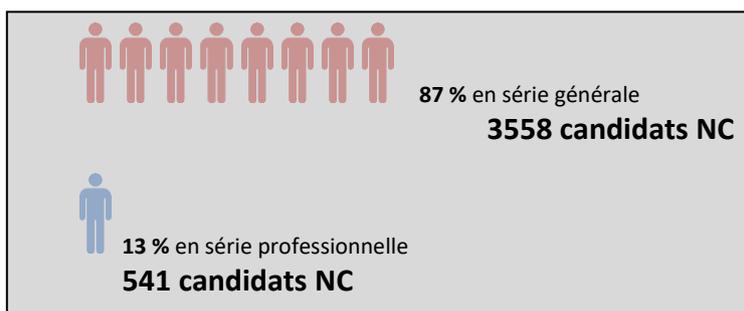
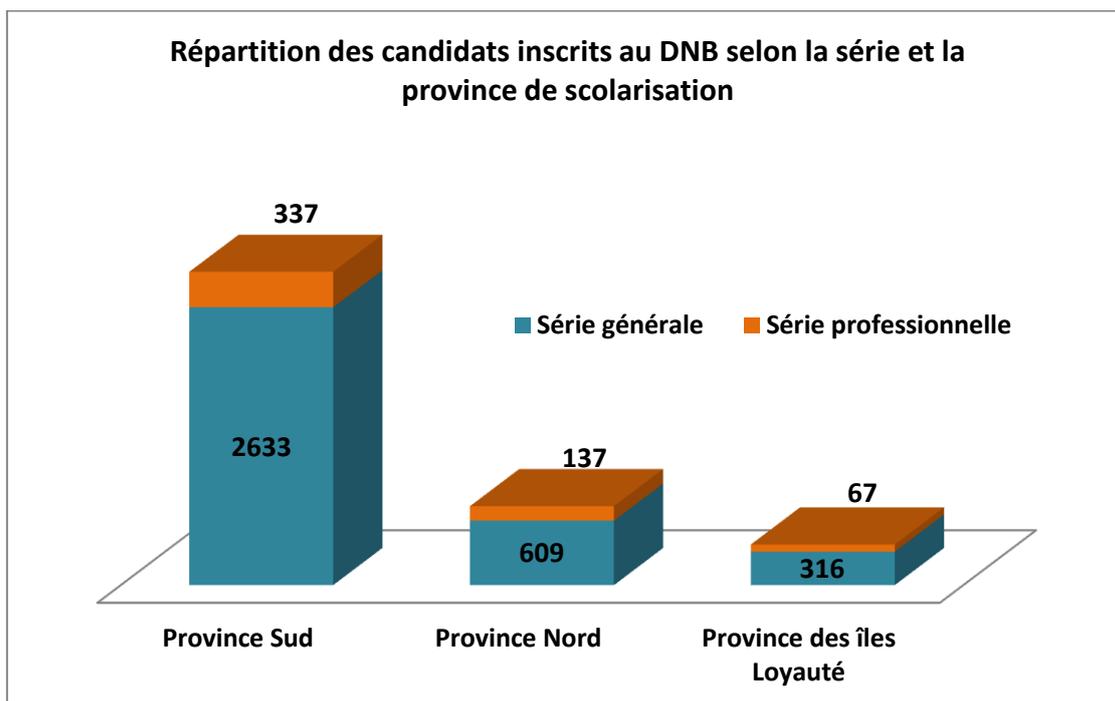
Métropole: 2018 **82.8%**



EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Diplôme national du brevet (DNB)

4 099 candidats NC dont 94 candidats individuels sont inscrits aux épreuves du brevet.



C'est la seconde session du nouveau brevet.

Les 5 épreuves qui ont lieu à la fin de l'année comptent autant que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

- ✓ L'évaluation du socle : 400 points
- ✓ Les 5 épreuves finales : 400 points

L'élève est reçu au DNB s'il obtient 400 points sur 800.



EN 3^e, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3^e, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Cette année, le brevet est **renforcé**.
Les **5 épreuves** qui ont lieu à la fin de l'année **comptent autant** que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE 400 points

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → 10 points

MAÎTRISE FRAGILE → 25 points

MAÎTRISE SATISFAISANTE → 40 points

TRÈS BONNE MAÎTRISE → 50 points

EN OPTION : Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires.

LES ÉPREUVES FINALES 400 points



ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h | écrit | 100 points

ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h | écrit | 100 points

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h | écrit | 50 points

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h | écrit | 50 points

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel | 100 points

25 min. | oral collectif | 100 points



LES ÉTAPES DU BREVET en NOUVELLE-CALÉDONIE

à partir d'avril

Les élèves de 3^e des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits au brevet par l'intermédiaire des chefs d'établissement

novembre

Épreuve orale

début décembre

Épreuves écrites

mi décembre

Résultats du brevet

début d'année suivante

Remise du diplôme du brevet dans le cadre d'une cérémonie républicaine

DEVOIRS FAITS

Pendant tout le cycle 4 (5^e-4^e-3^e), **DEVOIRS FAITS** accompagne les élèves volontaires dans leur préparation au diplôme national du brevet.

Toutes les énergies sont mobilisées au service de la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en situation de **handicap** peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

2 séries sont proposées : la série générale et la série professionnelle.

À noter : seuls les sujets des épreuves écrites finales sont différents.

Certificat de formation générale (CFG)

Le certificat de formation générale (CFG) valide l'aptitude du candidat à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et sa capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel. Il garantit l'acquisition de compétences au moins égales à celles du palier 2 du socle commun de connaissances et compétences. Il concerne les candidats scolaires des classes de 4^{ème} année de SEGPA ou en formation professionnelle dans un établissement public.

Il y a **577** candidats scolaires (collèges publics et privés), **une centaine** au RSMA, au centre pénitentiaire et candidats individuels. Il y a bien plus de candidats au CFG cette année ; il y a trois sessions, en avril, en juillet et en décembre.



Une cérémonie républicaine de remise des brevets organisée début 2020



« Le diplôme national du brevet sanctionne la formation acquise à l'issue de la scolarité suivie dans les collèges (...). Il atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. »

Code de l'Éducation

Le diplôme national du brevet met pour la première fois les élèves en situation d'examen. Il sanctionne la formation suivie tout au long de la scolarité à l'école et au collège. Véritable examen, il se déroule anonymement, porte sur les mêmes sujets nationaux, marque l'égalité de traitement entre tous les jeunes. **Moment symbolique, il marque l'entrée dans une autre scolarité.**

C'est pourquoi, **une cérémonie républicaine de remise des diplômes du brevet (DNB et CFG)** est désormais organisée à chaque rentrée pour les lauréats dans leur collège.

Cette cérémonie rassemble la communauté éducative et les élus autour des élèves qui achèvent leur parcours scolaire commun. Elle permet de dire le rôle essentiel de l'école dans la République et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme. Elle donne à voir aux élèves qui les suivent au collège des modèles de réussite.

Brevet de technicien supérieur (BTS)

880 candidats dont **815** scolaires, **36** apprentis et **29** autres (CNED, GRETA, ex-scolaires individuels ...) sont inscrits aux épreuves du Brevet de Technicien Supérieur (BTS), *hors candidats de la VAE.*

Le nombre d'inscrits à la session 2019 est à nouveau en nette hausse **+5,3%** (+ 34 candidats en 2016, + 24 en 2017, + 167 en 2018, + 45 en 2019).



15 centres d'épreuves

7 centres de délibération à Nouméa; les corrections des épreuves écrites se font en métropole

Il y a désormais **27 spécialités de BTS** en Nouvelle-Calédonie, dont deux nouvelles au lycée Michel ROCARD à Pouembout, qui devient centre d'épreuves du BTS, et de délibération :

1	Assistant de gestion de PME-PMI*
2	Assistance technique d'ingénieur
3	Assistant de manager
4	Bâtiment
5	Commerce international*
6	Communication
7	Comptabilité et gestion
8	Économie sociale familiale
9	Électrotechnique
10	Études et réalisation d'agencement
11	Études et économie de la construction
12	Hôtellerie-Restauration option A mercatique et gestion hôtelière
13	Hôtellerie-Restauration option B art culinaire, art de la table et du service
14	Maintenance des matériels de construction et de manutention
15	Maintenance des systèmes : option syst. produc.
16	Management unités commerciales
17	Métiers services environnement
18	Négociation et relation client
19	Pilotage de procédés
20	Services informatiques aux organisations option A Solutions d'infrastructure, systèmes et
21	Services informatiques aux organisations option B Solutions logicielles et applications métiers
22	Services et prestations secteurs sanit. et social
23	Systèmes numériques option A Informatique et réseaux
24	Systèmes numériques option B Electronique et communications
25	Technico-commercial
26	Tourisme
27	Transport et prestations logistiques



58.6 % des candidats au BTS sont des filles.

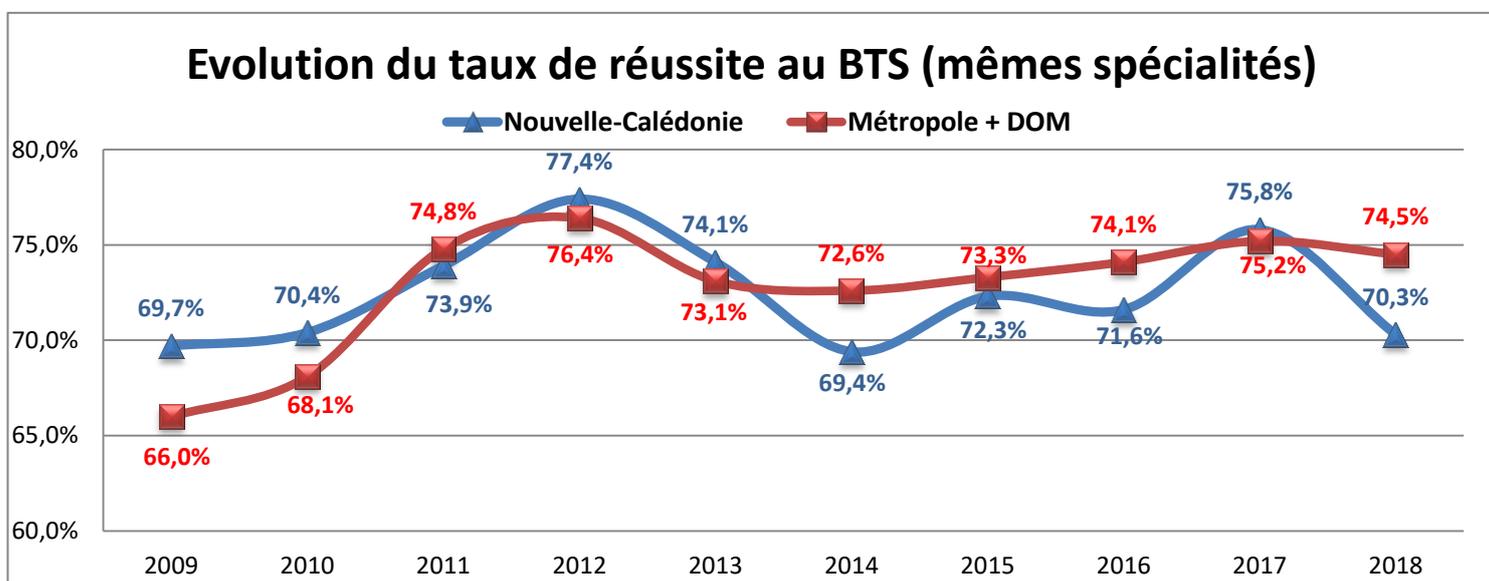
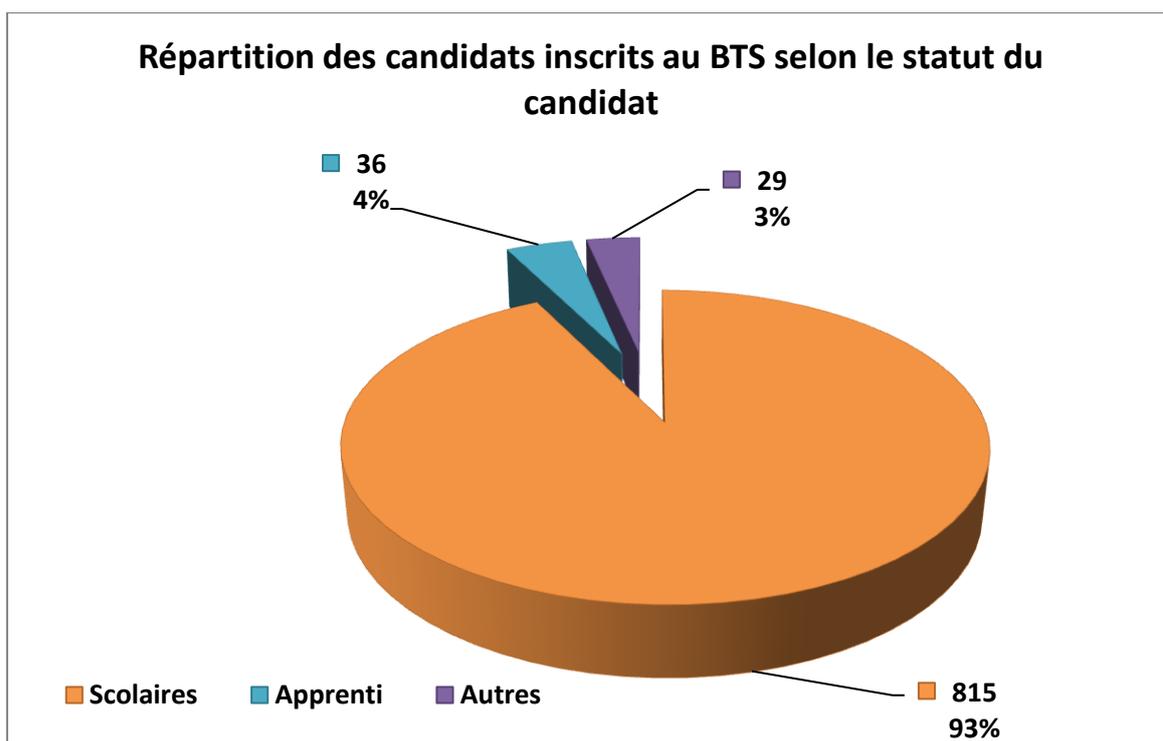
Elles étaient majoritaires l'an dernier (60,5 %)



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Les deux plus jeunes candidats ont **18 ans** en spécialité Maintenance des systèmes (garçon) et Assistant technique d'ingénieur (fille)

Le plus âgé des candidats a **32 ans** en spécialité Comptabilité Gestion



Validation des acquis de l'expérience

Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?



Consolidée à travers la loi travail de 2016, la loi de modernisation sociale de 2002 précise que :

« Toute personne engagée dans la vie professionnelle est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification... »

A quoi sert la VAE ? / Pourquoi faire valider ses acquis ?

Ce dispositif permet d'obtenir une certification grâce à son expérience afin de :

- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité ;
- Valider son expérience pour soi ;
- Faire reconnaître ses compétences ;
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours ;
- S'engager dans une formation ;
- Changer d'emploi ou de fonction ;
- Evoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle ;
- Développer sa confiance en soi.

La validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme professionnel.

Cette validation peut être accordée partiellement car ce n'est pas une conversion automatique de l'expérience en certification. Les unités obtenues acquises le sont alors définitivement et les unités manquantes peuvent être représentées à n'importe quelle session d'examen.

A qui s'adresse la VAE ?

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle peut bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE) à condition que :

- Celle-ci ait exercé au moins une année d'activités équivalent à un temps complet en tant que salariée en CDI ou CDD, intérimaire, fonctionnaire, agent public, demandeur d'emploi, non-salarié, travailleur indépendant, bénévole au service d'une association

ET que

- L'expérience soit en rapport avec le diplôme envisagé.

Quels sont les diplômes de l'Éducation Nationale accessibles par la VAE ?

Plus de 700 diplômes professionnels de l'Éducation nationale sont accessibles par la VAE :

Niveau 3 :

CAP
BEP
Mention
Complémentaire

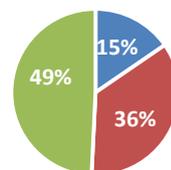
Niveau 4

Brevet Professionnel
Baccalauréat
Professionnel

Niveau 5

BTS

Répartition par niveau des candidats présentés en 2019



■ Niv 3 ■ Niv 4 ■ Niv 5

Quelles sont les étapes de la VAE pour les diplômes de l'Éducation Nationale ?



Information

Se renseigner par rapport à son projet : identifier le diplôme adéquat et le certificateur

Une réunion d'information est organisée chaque mois



Livret 1

Etre recevable suite au dépôt du Livret 1 auprès des services de l'autorité certificateur (DAVA)



Livret 2

Préparer et travailler le dossier de validation :

rédigier son livret 2 (avec ou sans accompagnement) et préparer l'entretien

Procéder à son inscription en mai



Entretien

Entretien avec le jury à partir du dossier de validation fin août /début septembre de chaque année

Pour en savoir plus, consultez le site du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, Orientation/formation, rubrique [Formation des adultes](#) > [La Validation des Acquis de l'Expérience](#)



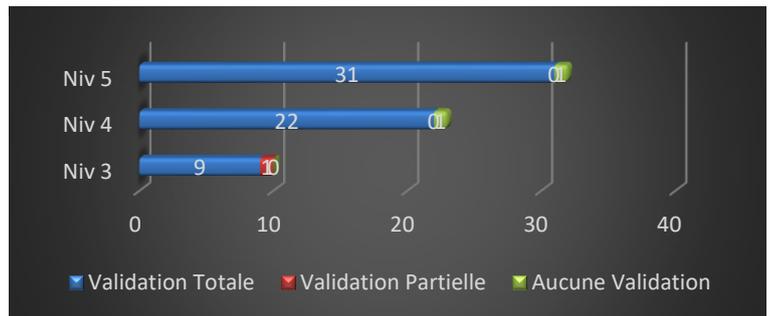
LE CALENDRIER PREVISIONNEL SESSION SEPTEMBRE 2020

Pour les diplômés présents sur la Nouvelle-Calédonie



Quelques chiffres de la session VAE 2019 en NC ?

En Nouvelle-Calédonie, en septembre 2019, **66 candidats** ont sollicité un diplôme par la voie de la VAE et se sont présentés devant les commissions (**33** en BTS, **21** en BAC PRO, **2** en BP, **2** MC 5, **8** en CAP)
Le taux de validation (nb réussite / Candidats inscrits) s'élève à **95%** de validation totale tous niveaux confondus.



www.francevae.fr :

Bienvenue sur le site

France **VAE**
Validation des Acquis de l'Expérience

Trouver un interlocuteur proche de chez soi

Recherche par code postal, numéro de département ou numéro ultramarin

Recherche... **RECHERCHER**

Exemple : 75015, 13 ou 971

ou choisissez votre académie dans la liste ci-dessous

Sélectionnez votre académie

EN SAVOIR PLUS SUR LA VAE

Pour en savoir plus sur la Validation des acquis de l'Expérience, cliquez sur le bouton ci-dessous.

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La VAE, qu'est-ce que c'est ? (Version courte)

À regarder plus tard Partager

Consultez les référentiels pour choisir votre diplôme

Calendriers

Tous les calendriers figurent sur le site du vice-rectorat

[Accueil](#) > [Examens/Concours](#) > [Examens](#) > [Calendrier des principaux examens](#)

<http://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique78>

Calendrier général des examens de la session 2019

La fin de l'année scolaire est fixée au vendredi 13 décembre 2019 au soir ; néanmoins les examens se dérouleront potentiellement jusqu'au mercredi 18 décembre 2019.



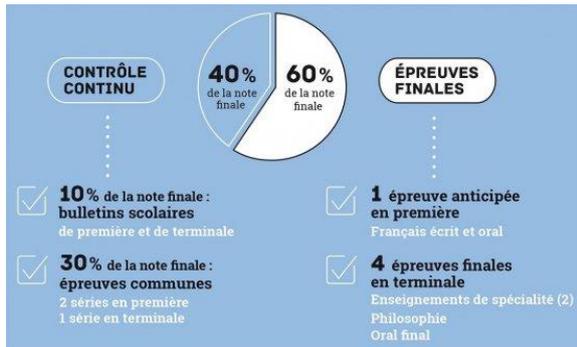
Les calendriers, téléchargeables ci-dessous, sont publiés à titre indicatif et sous réserve de modification. Les candidats aux examens sont invités à se présenter aux épreuves aux dates et horaires indiqués sur leurs convocations individuelles.

L'attention des candidats et de leurs familles sont particulièrement attirées sur le fait que :

- * Les épreuves orales anticipées de première du baccalauréat se dérouleront jusqu'au vendredi 13 décembre 2019 inclus, sans qu'il soit envisageable au candidat de choisir sa date de convocation, d'en demander modification pour convenance personnelle. Aucun départ anticipé en vacances ne sera recevable.
- * Les épreuves écrites du DNB se dérouleront en semaine 50.
- * Les ultimes épreuves (épreuves de contrôle des baccalauréats) se dérouleront potentiellement jusqu'au 18 décembre 2019.
- * Toutes les épreuves subies en cours d'année (EPS, ECA, TPE, CCF oraux de soutenance...etc) sont obligatoires et seront subies selon le calendrier exprimé par l'établissement.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la **Division Examens et Concours** ✉ dexco@ac-noumea.nc - Tél. 26 61 70

Demain...le nouveau baccalauréat



- Le baccalauréat 2021 reposera pour une part sur un contrôle continu et pour une autre part sur des épreuves terminales.
 - L'épreuve anticipée écrite et orale de français se déroulera en fin de première.
 - En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au 2ème trimestre et deux épreuves se dérouleront en fin d'année : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et

terminale (cycle terminal).

- Le contrôle continu sera composé d'épreuves communes organisées en première et terminale (cycle terminal).

le nouveau lycée

